



Règlement du Raid Dingue de l'Artois (Raid Adultes)

Art 1: Organismes

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera les samedi 24 et dimanche 25 mai 2025, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Passion Sport LT, l'Ovale du Gy et les communes des Campagnes de l'Artois.

Art 2: Les épreuves

Les participants ont le choix entre le parcours «**Découverte**» (48 km) ou le parcours «**Confirmé**» (62 km).

Le Raid Adultes regroupe les épreuves suivantes :

° **Le samedi 24 mai 2025 :**

- *Découverte: VTT + Course d'Orientation nocturne.*
- *Confirmé: VTT + Course d'Orientation nocturne.*

° **Le dimanche 25 mai 2025 :**

- *Découverte: Run&Bike (8 km), une épreuve surprise, VTT (36 km), Trail Final (4 km)*
- *Confirmé: Run and Bike (12 km), une épreuve surprise, VTT (36km), Trails (10 km + 4 km)*

Le parcours sera indiqué au sol et/ou avec des flèches (ou sur d'autres supports). Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. **Toute épreuve non réalisée disqualifiera l'équipe.** Le niveau du Raid est classé moyen. Les coureurs seront autonomes sur tout le parcours du Raid Adultes. Pour le Raid Adultes, les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20 mètres doit séparer les coureurs. En cas du non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Adultes doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

Seuls les vélos et les quads de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie et de secours sont autorisés à circuler sur le parcours.

Des bénévoles seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Le ravitaillement adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Art 3: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le samedi 24 mai 2025, rendez-vous au Site de Clairefontaine Duisans (4 rue du Docteur Laroche). Départ à 20h00 pour les confirmés et à 20h15 pour les découvertes. Accueil des équipes dès 18h00 (retrait des dossards). Briefing à 19h30 à Clairefontaine Duisans. Pour les épreuves du dimanche, rendez-vous à partir de 7h à Duisans. Briefing à 08h pour débiter la 1ère épreuve à 8h15 pour les confirmés et à 08h30 pour les découvertes.

Art 4: Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 10 février 2025. Les inscriptions se feront uniquement en ligne par le biais du site Adeorun (avant le 9 mai 2025). Elles doivent être accompagnées du droit d'inscription et d'une pièce justificative (**Licence de Triathlon ou Formulaire Info Santé**). Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros. Prix pour le Raid Adultes : 35€/personne (+ 1,61€ de frais de gestion Adeorun).

Toute falsification d'inscription entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense. L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

Le Raid Adultes est ouvert à toute personne née avant 2009 pratiquant de manière régulière une activité sportive telle que le VTT, le Running... Pour les coureurs mineurs, ils devront être sous la responsabilité de leur coéquipier qui devra être majeur. Il ne pourra avoir qu'un mineur par équipe. Les mineurs devront obligatoirement emprunter le parcours « découverte ».

Les équipes pour le Raid Adultes seront composées de 2 personnes (aucun participant individuel).

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier, qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions en ligne sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements.

Art 5: Licence ou Formulaire Info Santé

Toute participation à une compétition sportive est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une **licence de Triathlon compétition ou loisir**, délivrée par la FFTRI en cours de validité à la date de la manifestation.

- Soit d'un **pass-compétition de la Fédération pour les licenciés FFTRI « Loisir » et les non licencié(e)s Triathlon**. Le Pass Compétition est au tarif de 5€. Possibilité de le souscrire en ligne lors de l'inscription.

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

Pour toute demande/renouvellement de licence ou pour la prise d'un Pass Compétition (personne non titulaire d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention de la licence ou la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

Art 6: Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Pour le Raid Adultes, le chronométrage des activités sera effectué grâce à une puce. Les zones appelées liaisons ne seront pas chronométrées. Les épreuves de Run and Bike, Trail, Epreuve Surprise et Course d'Orientation seront chronométrées. Seul une portion du parcours de VTT sera chronométré. Les liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes. En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fausse pénalisera l'équipe de **10 min** (Minimum de 7 balises à trouver). L'équipe qui mettra le plus petit temps sur la journée sera vainqueur, en cas d'égalité, le nombre de pénalités sur les balises fera la différence. La puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non présence le jour de la course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

Art 7: Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est limité à 110 pour le Raid Adultes (2 personnes par équipe). Les 110 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art 8: Classement et catégories/Composition du jury

Pour le Raid Adultes le classement sera général (un pour le « confirmé » et un pour le « découverte »). Il y aura plusieurs catégories: Hommes/Femmes/Mixtes (les équipes composées avec un mineur seront classées en découverte). Le jury sera composé par les membres de l'organisation du Raid et des élus communautaires.

Art 9: Matériel

Un VTT et un casque par personne, une trousse de réparation par équipe, un compteur par équipe, une boussole par équipe (pour l'épreuve de Course d'Orientation), un gilet jaune et une lampe frontale (pour le samedi), un téléphone par équipe, un sifflet, un dossard, une couverture de survie et un système d'hydratation. Pour le Raid Adultes, le **port du casque est obligatoire** sur les parcours VTT ainsi que pendant le Run&Bike. Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment. L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

Art 10: Les secours

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé au milieu du parcours. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Art 11: Assurance

Une responsabilité civile souscrite chez AXA France couvrira l'organisation .

Art 12: Protection de l'environnement

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: jets de déchets sur le parcours....).

Art 13: Vestiaires, douches

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs au niveau de la salle des sports. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

Art 14: Rétractation, désistement

En raison des frais engendrés pour l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Art 15: Signaleurs et bénévoles

Des signaleurs et des bénévoles seront nommés pour l'organisation du Raid Adultes. Les signaleurs et les bénévoles ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants : Sécurisation des circuits, vérifications administratives, vérifications

techniques, application du présent règlement, respect des consignes de sécurité, secours et assistance en relation avec les sapeurs-pompiers, enregistrement des abandons et des réclamations, gestion du matériel prêté aux concurrents, accueil et information, remise des dossards, organisation du parc à vélos, balisage et dé-balisage, ravitaillements, restauration.

Art 16: Modification de parcours

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- Progression trop lente de certaines équipes
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents.

Art 17: Acceptation du règlement

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.



Règlement du Raid Dingue de l'Artois (Raid Juniors)

Art 1: Organisateurs

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera le samedi 24 mai 2025, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Passion Sport LT, l'Ovale du Gy et les communes des Campagnes de l'Artois.

Art 2: Les épreuves

Les participants ont le choix entre la catégorie « **8/12 ans** » (**8 km**) et la catégorie « **13/15 ans** » (**12 km**).

Le Raid Juniors regroupe 5 épreuves:

- ° VTT (3 km pour les 8/12 ans et 6 km pour les 13/15 ans)
- ° Run&Bike (3 km pour les 8/12 ans et 4 km pour les 13/15 ans)
- ° Course d'Orientation
- ° Une épreuve surprise
- ° Trail final (2 km pour les 8/12 ans et les 13/15 ans)

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. Pour le Raid Juniors, les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20m doit séparer les coureurs. En cas de non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Juniors doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

Art 3: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le samedi 24 mai 2025, rendez-vous au site de Clairefontaine de Duisans (4 rue du Docteur Laroche). Accueil des équipes dès 13h (retrait des dossards). Briefing à 13h45 à Clairefontaine. Départ à 14h00.

Art 4: Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 10 février 2025. Les inscriptions se feront uniquement en ligne par le biais du site Adeorun (avant le 9 mai 2025). Elles doivent être accompagnées du droit d'inscription et d'une pièce justificative (**Licence de Triathlon ou Formulaire Info Santé**). Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros. Prix pour le Raid Juniors: 10€/équipe (+ 0,99€ de frais de gestion Adeorun).

Toute falsification d'inscription entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense. L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

Le Raid Juniors est ouvert à toute personne âgée de 8 à 15 ans (2017 - 2010).

Les équipes pour la catégorie des 13/15 ans seront composées de 2 personnes.

Les équipes pour la catégorie des 8/12 ans seront composées de 2 personnes et d'un adulte accompagnateur.

Aucune participation individuelle ne sera acceptée.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions en ligne sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements.

Art 5: Licence sportive ou certificat médical

La participation au Raid Dingue de l'Artois « Juniors » n'est pas soumise à la présentation obligatoire d'une licence de Triathlon ou d'un certificat médical par les participants à l'organisateur.

Les licenciés FFTRI « Loisir » et les non licencié(e)s Triathlon devront prendre le pass-compétition de la Fédération au tarif de 5€.

Pour les adultes accompagnateurs dans la catégorie 8/12 ans, ces documents ne sont pas nécessaires.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

Art 6: Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Pour le Raid Juniors, un barème de points sera établi pour chaque épreuve. Les zones appelées liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes. En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fausse pénalisera l'équipe de 2 min.

Art 7: Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est limité à 40 pour le Raid Juniors (soit 80 jeunes). Les 40 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les équipes seront composées de 2 personnes pour les 13/15 ans et de 3 personnes pour les 8/12 ans (2 jeunes + 1 adulte).

Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art 8: Classement et catégories

Pas de classement pour le Raid Juniors.

Art 9: Matériel

Un VTT et un casque par personne, un dossard, une trousse de réparation par équipe, un sifflet et un système d'hydratation. Pour le Raid Juniors, **le port du casque est obligatoire** sur les parcours VTT et le Run&Bike.

Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté en bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés ou en descente.

L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

Art 10: Les secours

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Art 11: Assurance

Une responsabilité civile souscrite chez AXA France couvrira l'organisation .

Art 12: Protection de l'environnement

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: jets de déchets sur le parcours....).

Art 13: Vestiaires, douches

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs au niveau de la salle des sports. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

Art 14: Rétractation, désistement

En raison des frais engendrés pour l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Art 15: Signaleurs

Des signaleurs seront nommés pour l'organisation du Raid Juniors.

Art 16: Modification de parcours

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- Progression trop lente de certaines équipes
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents
- Crise sanitaire

Article 17 : Acceptation du règlement

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.